



CSE des 18 et 19 décembre 2018

Déclaration du SNES-FSU

Bonjour à toutes et à tous,

Nous sommes réunis pour examiner les programmes du futur lycée alors même que depuis plusieurs semaines personnels, lycéens, parents d'élèves manifestent leur inquiétude croissante sur les conséquences de réformes travaillées dans l'urgence, imposées en dépit des alertes et objections formulées dans cette enceinte même. La façon de concevoir la fabrication des programmes est assez emblématique de la méthode : sans revenir sur les épisodes qui ont marqué le fonctionnement du CSP, que dire de modalités qui consistent à penser des programmes sans donner de visibilité sur les épreuves d'évaluation de ces derniers au baccalauréat, sans connaître les moyens dont disposeront les établissements pour les mettre en œuvre ? Si jusqu'il y a peu se posaient surtout beaucoup de questions dans les lycées, la situation a évolué et c'est aujourd'hui la contestation qui domine.

Monsieur le Ministre a beau s'évertuer à tenter de minimiser cette dernière, la continuité du mouvement lycéen le contredit. Désormais, à l'approche de la préparation de rentrée, les conditions de mise en place des réformes sautent aux yeux.

A mesure que les projets d'implantations des futurs enseignements de spécialités sont connus, lycée par lycée, il se dégage une cartographie profondément inégalitaire de l'offre de formation. On peut ainsi évoquer de multiples situations où des territoires entiers voient l'accès aux enseignements se restreindre. Ce n'est pas un hasard d'ailleurs si la typologie des lycées dans l'action soit quelque peu différente de ce que nous connaissons d'ordinaire.

Établissements ruraux, de villes petites et moyennes, lycées de banlieue, se révoltent ceux qui seront les plus durement touchés par la mise en concurrence des établissements. Il serait long de faire le compte des suppressions programmées d'enseignements de spécialité et d'options mais, si toutes les disciplines sont touchées, certaines pâtissent plus que d'autres ; c'est le cas des enseignements artistiques, des LCA et LVER, LV.

(cas de l'académie de Créteil sur 112 lycées, la spécialité théâtre n'existe que dans 7 lycées, les arts plastiques que dans 24, la spécialité cinéma audiovisuel que dans 7, et l'histoire des arts que dans 12 ; 17 lycées seulement offrent la spécialité littérature et langues et cultures de l'antiquité).

A l'échelle d'un bassin, des spécialités peuvent même être envisagées uniquement dans l'enseignement privé, le lycée public se contentant de promesse d'ouverture d'options dont les principaux mérites, du point de vue de l'administration, sont de ne pas être financés...

Et, si le Ministre a voulu déminer la contestation en faisant en sorte que les spécialités soient connues avant les congés de Noël, les propos tenus lors des GT de certaines académies ont le mérite de la clarté. Ainsi de cette jolie métaphore parlant de « permis de construire » pour désigner les ouvertures possibles de spécialités. Il y a loin du permis à l'édifice !

Au delà de l'affichage, reste l'interrogation sur les seuils nécessaires à l'ouverture de ces enseignements de spécialité. Doit-on s'attendre à des fermetures de spécialités jugées trop peu attractives en juin, les candidats malheureux à cet enseignement étant contraints d'aller voir ailleurs pour partie de leur emploi du temps ou de s'inscrire au CNED ?

Dans cette nouvelle organisation, la liberté de choix, tant vantée dans la communication ministérielle, est un trompe-l'œil. Elle se heurte à la réalité d'une carte des formations qui préserve

la diversité de l'offre dans les établissements aujourd'hui les mieux dotés, souvent de centre-ville et sacrifie les autres. C'est d'autant plus inacceptable que le choix du « parcours », en fin de Seconde, est déterminant pour l'orientation dans l'enseignement supérieur. On voit en ce moment fleurir les plaquettes de formations qui posent déjà leurs exigences en termes de choix de spécialité au lycée. Malheur à l'élève qui ne sera pas dans le bon lycée ou n'aurait pas fait le bon choix.

Illisibilité de l'organisation des futures épreuves du baccalauréat, appauvrissement de l'offre de formation dans de nombreux lycées et risque d'enfermement de certains jeunes dans des parcours qui se révéleront des impasses étant donné les contraintes imposées par parcours sup, programmes posant pour beaucoup des problèmes de faisabilité dans les horaires impartis, pour d'autres soulevant des questions idéologiques, pour les nouveaux enseignements pluridisciplinaires soulevant la question des finalités. ... cela fait beaucoup ! C'est pourquoi le SNES-FSU déposera à l'occasion de l'examen du premier texte un vœu demandant un moratoire sur les réformes du lycée et du baccalauréat, considérant que ni la structure ni les futurs programmes ne peuvent être mis en application à la rentrée 2019.

S'ajoute à cela le regret du SNES-FSU qu'entre la période de consultation organisée par le ministère et le point d'arrivée à ce jour, les programmes aient très peu évolué.